



PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale  
du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN  
tenue le 3 mars 2021,  
en visioconférence

L'union dans l'action

---

**Comité exécutif**

Dominique Daigneault, présidente  
Bertrand Guibord, secrétaire général  
Ramatoulaye Diallo, trésorière  
Chantal Ide, vice-présidente

**Conseil syndical**

Carole Yerochewski, immigration et relat. interculturelles  
Benoît Taillefer, solidarité internationale  
Benjamin Dufresne Douville, santé et services sociaux  
Chantal Morin, condition féminine  
Madeleine Ferland, éducation  
Martin Renaud, droit au travail  
Jonathan Grenier, jeunes

Dominique Daigneault et Bertrand Guibord agissent respectivement comme présidente et secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE**

La présidente, Dominique Daigneault, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière. Elle souligne le décès des travailleuses et des travailleurs qui ont lutté contre la COVID-19 au prix de leur vie, le décès de Roger André du CIUSSS du NÎM, militant depuis toujours, très apprécié par ses camarades ainsi que le décès de Thérèse Jean, salariée du mouvement, à la retraite.

**Mot d'ouverture de l'assemblée du mercredi 3 mars 2021**

Bonjour tout le monde,

Roger André, que j'ai connu quand j'étais déléguée et Thérèse Jean quand je suis arrivée au comité exécutif du conseil central, je les salue. Notre mouvement est constitué de bonnes personnes au cœur à la bonne place. Roger et Thérèse en faisaient partie : Salut mes camarades.

Avez-vous entendu la nouvelle ? La lutte au racisme a un nouveau ministre !

Ben oui, Benoît Charrette, le ministre de l'Environnement est bien celui qui a été choisi. Comme le soulignait je ne me souviens plus trop qui, il devient le ministre des enjeux importants dont François Legault ne veut pas trop s'occuper.

Quelqu'un qui nie l'existence du racisme systémique parce que lui et sa famille ont gagné une cause contre la discrimination devant la Régie du logement me semble que ça démontre une vision assez étroite de ce qu'est ou n'est pas le racisme systémique. On devrait l'envoyer passer un stage intensif au côté de Rama pour qu'elle lui explique une chose ou deux !

Ricardo Lamour, dans un article publié sur *Ricochet*, nous rapporte qu'il a entamé son mandat en nous envoyant lire un texte du *Journal de Montréal*, écrit par une personne noire disant ne pas croire au racisme systémique.

Disons que ça place drôlement les choses. D'un autre côté, ça s'inscrit dans la logique de la CAQ, on ne pouvait pas s'attendre à autre chose. On peut aussi se demander comment il va faire pour mener de front et sérieusement ces deux dossiers essentiels et tellement d'actualité... bref, à suivre, et de près !

Pour sa part, le conseil central continue de suivre aussi ces deux dossiers de près. D'ailleurs, Rama vous fera un suivi de la dernière assemblée générale sur le racisme systémique au début de l'assemblée.

En terminant, comme le 8 mars s'en vient, je voulais revenir sur quelques éléments en matière de condition féminine.

D'abord, que s'est-il passé le 1<sup>er</sup> mars 1971 ? (Ça a donc fait 50 ans lundi)

Au début de 1971, les femmes n'ont toujours pas le droit d'être jurées au Québec. Pour dénoncer l'illégitimité de ce système judiciaire sexiste, Lise Balcer refuse de témoigner au procès de Paul Rose — membre du FLQ — et est condamnée pour outrage au tribunal. Lise Balcer refuse de témoigner au procès des felquistes. « *Si les femmes sont jugées trop niaiseuses pour faire partie d'un jury, moi je suis trop niaiseuse pour témoigner* », dit-elle. La cellule action-choc du Front de libération des femmes du Québec (FLF), qui guettait le moment de réaliser une action d'éclat pour provoquer des prises de conscience et mettre le féminisme radical sur la carte, se saisit de l'occasion. Le 1<sup>er</sup> mars 1971, alors que Lise Balcer comparait pour recevoir sa sentence, sept militantes du FLF, disséminées dans la salle du tribunal, prennent d'assaut et occupent le banc des jurés en scandant « *Discrimination !* » et « *La justice c'est d'la merde !* ». Elles sont immédiatement condamnées à un ou deux mois de prison pour outrage au tribunal. La loi des jurés sera modifiée le 18 juin 1971. L'action du FLF a atteint son objectif, puisque la loi discriminante a été modifiée quelques mois plus tard. Mais les militantes Marjolaine Péloquin, Nicole Thérien, Louise Toupin, Micheline Vézina, Nicole Dostie, Francine Aubin et Arlette Rouleau l'ont payé cher : elles ont fait chacune d'un à deux mois de prison pour outrage au tribunal. Elles sont les seules Québécoises à avoir été emprisonnées pour une action de désobéissance civile ayant un but féministe. « *C'était aussi très troublant de voir de près la misère des prisonnières. Mais on a profité de notre séjour pour les sensibiliser à leurs droits. On les a vues se transformer à notre contact.* »

Deuxième élément sur lequel je voulais revenir, c'est la prise de parole des femmes. Si le geste des sept membres de la cellule action choc du FLF s'est avéré puissant et porteur, nos prises de paroles et nos actions doivent s'exprimer au quotidien.

Aujourd'hui encore, ça devient une tradition au conseil central, on a tenu notre atelier sur la prise de parole des femmes avant l'AG qui précède le 8 mars. Parce que c'est encore un besoin. On n'efface pas des siècles d'oppression en un coup de baguette magique. Une des manières de maintenir l'oppression des femmes ça été de les réduire au silence, en les empêchant carrément de parler ou en dénigrant leurs propos.

Encore aujourd'hui, les femmes hésitent davantage à prendre la parole que les hommes, pensent que ce qu'elles ont à dire n'est pas si pertinent, que d'autres vont le dire bien mieux que ce qu'elles feraient. Je le sais parce que j'ai pensé ça et vécu ça aussi pendant tellement d'années ! C'est pour ça qu'on fait cet atelier-là et on a remarqué que ça marche ! Il y a des femmes qui étaient déléguées depuis des années à l'AG et qui n'avaient jamais parlé au micro et qui dès leur première participation se sont levées et se sont exprimées.

C'est d'ailleurs le thème du 8 mars cette année : *Écoutons les femmes !*

Temps de pandémie...

La pandémie de Covid-19 a un impact négatif sur les femmes et exacerbe les inégalités structurelles et systémiques existantes causées par le patriarcat, le classisme, le racisme et le colonialisme. Aux premières lignes des services de santé, services sociaux et éducation, occupant de façon majoritaire les emplois jugés essentiels, les femmes, et particulièrement les femmes racisées, leurs familles et communautés, sont plus exposées au virus. Paradoxalement, les femmes ont aussi été les plus touchées par la hausse du chômage et les pertes de revenus. Nombreuses sont celles qui ont quitté le marché du travail alors que celles qui doivent composer avec le télétravail ont vu reculer leurs acquis en termes de conciliation vie personnelle-travail. Les femmes confinées et subissant de la violence conjugale peuvent difficilement avoir accès aux services d'aide et d'hébergement alors que les besoins ne font qu'augmenter. Le sexisme, le racisme, l'âgisme, l'hétérosexisme, le capacitisme et maintes autres formes de discriminations systémiques se sont intensifiés pendant ces mois de pandémie, révélant les inégalités profondes de notre société. Les femmes qui vivent à l'intersection de plusieurs oppressions sont davantage touchées par les violences comme les femmes autochtones, les femmes racisées, les femmes trans ou non-binaires, les femmes en situation de handicap ou les femmes issues de la diversité sexuelle. Dans ce contexte de crise et de discriminations, les femmes et les organisations féministes au Québec ont dénoncé les injustices et ont exigé des changements structurels et systémiques plus que jamais nécessaires. Pourtant, les nombreuses revendications portées par les femmes depuis des décennies ne sont toujours pas entendues et la pandémie a révélé à quel point le progrès constaté était fragile et précaire. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'agir pour une égalité durable. Le thème *Écoutons les femmes* vise à illustrer ce constat : le visuel le met en lumière. L'objectif est que chaque femme qui regarde cette illustration s'y reconnaisse et sache que sa voix compte, qu'il y a une prise de conscience de sa réalité et qu'elle sera entendue ! Avec ce slogan, nous nous engageons dans une action simple, mais transformatrice. Si nous écoutons les femmes au lieu de les ignorer, de dévaloriser leur travail, de les sous-payer et de les écarter des lieux de prise de décision, nous serions dans un tout nouveau monde. Un monde où l'élimination de la pauvreté et de la violence, ainsi que la justice climatique sont une priorité sociale et

gouvernementale. Un monde où toutes les femmes sont enfin traitées d'égale à égale. Ce monde, on se l'imagine depuis longtemps, réalisons-le maintenant. En portant l'épinglette du 8 mars, nous affirmons que nous sommes féministes et affichons notre volonté de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité.

## **2. APPEL DES ÉLU-ES**

Bertrand fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical (voir p. 1).

## **3. PRESENCE DES DELEGUE-ES DU NUNAVIK ET DE LA BAIE-JAMES**

Bertrand souligne la présence à l'assemblée de Victor Mescher, président du Syndicat des employé-es de l'administration régionale de Kativik – CSN.

## **4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Ordre du jour proposé**

1. Mot d'ouverture de la présidente
2. Appel des élu-es
3. Présence des délégué-es du Nunavik et de la Baie-James
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2021
6. Admission des visiteuses et des visiteurs
7. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués
8. Affiliation des nouveaux syndicats
9. Conflits et mobilisations
10. Élections
  - Responsable du CASS au conseil syndical
  - Comité de mobilisation (CSN-Construction)
  - Comité de surveillance
11. Activités du 8 mars
12. 66<sup>e</sup> congrès de la CSN : préparation du conseil confédéral des 17, 18 et 19 mars
13. Divers
  - [Journée d'actions pour la justice sociale et climatique du MÉPACQ](#)
  - [Webinaire sur la gestion des matières résiduelles](#)
  - [Assemblée ouvrière régionale du CIMM](#)

- [Webinaires de la Ligue des Droits et libertés : « Droits humains et COVID-19 : Quelles perspectives ? »](#)

**Il est proposé par Arienne Carmel-Pelosse  
appuyée par Corine Gagnon-Tremblay**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉ**

## **5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JANVIER 2021**

**Il est proposé par Daniel Leduc  
appuyé par Daniel McSween**

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 janvier 2021, tel que modifié.

P. 8 Ajouter les idées de sous-représentation des personnes racisées dans les bons emplois et de surreprésentation des personnes racisées dans les emplois non valorisés.

**ADOPTÉ**

Suivi : Plan d'action contre le racisme systémique

Rama Diallo informe l'assemblée générale qu'une lettre a été envoyée aux syndicats affiliés pour leur demander de nommer une personne responsable de la lutte contre le racisme systémique sur leur comité exécutif et de commencer le travail dans le cadre du plan d'action. Certains syndicats ont déjà envoyé les noms de personnes qui seront responsables du dossier localement.

Ricardo Penafiel rapporte que plusieurs comités luttant contre le racisme ont été créés à l'UQAM. Un comité regroupant les différentes associations étudiantes et le syndicat a aussi été mis sur pied. La question de la liberté académique sera abordée à la FNEEQ prochainement.

## **6. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS**

**Il est proposé par Jonathan Grenier  
appuyé par Martin Renaud**

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

**ADOPTÉ**

## 7. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

René Rochon, du comité des lettres de créance, présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

**Il est proposé par René Rochon  
Appuyé par Félix Sylvestre**

Que l'on accrédite le délégué suivant :

Syndicat des travailleuses et travailleurs du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges - CSN			
09-09-219	David	Battistuzzi	AGS

**ADOPTÉ**

## 8. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation des syndicats à affilier.

**Il est proposé par Benoit Taillefer  
Appuyé par Sophie Leclair**

Que le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN accueille et affine les syndicats suivants :

- ✓ **Centennial Academy Faculty Association - CSN/L'Association des Enseignants de l'Académie Centennial - CSN**

Le syndicat indépendant Centennial Academy Faculty Association/L'Association des enseignants de l'Académie Centennial est accrédité depuis le 12 mai 1981 pour représenter « Tous les enseignants ».

Or, lors de l'assemblée générale du 17 décembre 2020, les membres ont décidé de joindre nos rangs et de s'affilier à la CSN. Cette décision de l'assemblée générale survient après avoir constaté que leurs conditions de travail étaient bien en-deça de ce qui existe au sein des différents syndicats FNEEQ du secteur privé. La conclusion est alors devenue évidente : négocier seul n'est plus une option.

Suivant la décision d'affiliation, une requête en vertu de l'article 39 a été déposée le 27 janvier 2021 au Tribunal administratif du travail afin de modifier la désignation du syndicat, qui se lira dorénavant comme suit : Centennial Academy Faculty Association - CSN/L'Association des Enseignants de l'Académie Centennial – CSN. (30 salarié-es)

Centennial Academy Faculty Association - CSN/L'Association des Enseignants de l'Académie Centennial - CSN est affilié à la Fédération nationale des enseignantes et

enseignants du Québec (FNEEQ), au Conseil central du Montréal métropolitain et bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux.

✓ **Le Syndicat des travailleuses et travailleurs en intervention communautaire – CSN**

Les 15 travailleuses du Centre de santé des femmes de Montréal ont choisi de rejoindre la CSN pour sa combativité et pour la force du syndicat régional dans le secteur du communautaire. Rejoindre les rangs de la CSN leur permettra de briser leur isolement, de discuter de leurs réalités et de partager l'information, augmentant ainsi leur rapport de force face à leur employeur.

Bertrand dit quelques mots sur le Centre et sur son importance historique dans la lutte pour le droit à l'avortement.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs en intervention communautaire – CSN est affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux, au Conseil central du Montréal métropolitain et bien entendu, à la Confédération des syndicats nationaux.

**ADOPTÉ**

**9. CONFLITS ET MOBILISATIONS**

Le secrétaire général, Bertrand Guibord, présente les conflits et mobilisations sur notre territoire.

**Règlements**

**Autobus La Montréalaise.** FEESP. Entente de principe adoptée à 96 %.  
Augmentation du salaire, rétroactivité depuis 2018 et nombre de congés de maladie à la hausse, échelle de salaire unique, entre autres.

**Mobilisation**

**STT Accueil Bonneau :** Deux journées de négociation ont eu lieu. L'employeur a très mal réagi au dépôt de griefs. Une demande de médiation/conciliation a été déposée par l'employeur qui a envoyé un communiqué à La Presse en ce sens. Une assemblée générale se tiendra bientôt et une communication sera envoyée aux membres. Le syndicat reçoit beaucoup d'appui sur les réseaux sociaux.

**STT d'Héma-Québec :** La négociation ne se passe pas très bien. Il y a plusieurs irritants et des griefs sont déposés.

**ST Câbles d'acier de Pointe-Claire :** Une rencontre a eu lieu entre l'employeur et Investissement Québec afin de conserver l'entreprise et l'expertise au Québec, mais finalement l'employeur indique une fin de non-recevoir. Une stratégie de communication est présentement effectuée. Le rapport de force se situe davantage du point de vue juridique que d'un point de vue mobilisation. Plusieurs éléments sont présentement sur la table à ce niveau : Avis de négo, griefs, arbitrages, avis

interlocutoire, et plusieurs autres. Une rencontre importante aura lieu le 7 mars prochain pour planifier plusieurs éléments.

### **Secteur public**

Une action régionale, sectorielle FSSS, s'est tenue le 26 février dernier, tôt le matin. Une trentaine de militantes et militants ont créé une montagne de neige au siège social de la CAQ pour rappeler au premier ministre qu'il se tient sur une pente glissante. Les personnes militantes présentes ont beaucoup apprécié l'action et nous avons bénéficié d'une couverture de *La Presse*.

À venir: action de mobilisation sectorielle FNEEQ le 9 mars en matinée.

Autres actions régionales en réflexion et élaboration.

### **Conflits**

**STT Centre aquatique du Québec** — quatre piscines — trois, à Montréal et une à Varenne. Travail en interéquipe avec le CC de la Montérégie. En conflit présentement (grève – 7 jours). Très bonne participation des membres. Utilisation de scabs, une inspection a été faite, rapport en cours. Mise en demeure envoyée par l'employeur SODEM (contre la mobilisation et les collants).

**Il est proposé par Martin Renaud  
Appuyé de Carole Yerochewski**

De recevoir le rapport verbal de Bertrand Guibord sur les conflits et mobilisations.

**Adopté**

## **10. ÉLECTIONS**

À la suite des avis d'élection présentés à l'assemblée générale du 27 janvier 2021, nous procédons ce soir à celles-ci. Il y aura élection d'une ou un responsable au Comité d'action en santé-sécurité et d'un membre au comité de surveillance.

Présidence et secrétaire d'élections

**Il est proposé par Daniel McSween  
Appuyé par Jonathan Grenier**

**Que l'on élise** Cloé Zawadzki-Turcotte à titre de présidente d'élections et Michèle Delsemme comme secrétaire d'élections.

**ADOPTÉ**

Responsable du CASS

La personne élue responsable du CASS sera d'emblée sur le conseil syndical et sur la délégation du conseil central au conseil confédéral.

La présidente d'élections procède aux mises en candidature.

<b>Proposeur</b>	<b>Nom</b>	<b>Fédération</b>
Arianne Carmel-Pelosse	Anne-Joëlle Galipeau	FEESP
Martin Renaud	Benoit Bastien	FIM

Après les mises en candidature au CASS, **la présidente d'élections** demande aux personnes candidates si elles acceptent. Les deux personnes mises en candidature acceptent.

### **Résultat du vote**

La présidente d'élections déclare Anne-Joëlle Galipeau élue responsable du CASS.

### **Comité de surveillance des finances**

Rama Diallo informe l'assemblée qu'à la suite du départ à la retraite de Carole Leroux, il faut élire quelqu'un au comité de surveillance pour pourvoir le poste. Rama informe l'assemblée sur le rôle et les responsabilités dudit comité.

La présidente d'élections reçoit les mises en candidature.

<b>Proposeur</b>	<b>Nom</b>	<b>Fédération</b>
Benoit Taillefer	Adrien Doamba	FSSS
Félix Sylvestre	Daniel Leduc	FNCC

Après les mises en candidature des personnes au comité de surveillance des finances, la présidente d'élections demande à chacune d'elles si elle accepte. Les deux candidats acceptent.

### **Résultat du vote**

La présidente d'élections déclare Adrien Doamba élu au comité de surveillance des finances du conseil central.

### **Destruction des bulletins de vote**

**Il est proposé par Jonathan Grenier**

**Appuyé par Félix Sylvestre**

De détruire les données du vote électronique pour les élections de ce soir.

## **ADOPTÉ**

Toutes les personnes élues sont priées d'envoyer leurs coordonnées à Michèle Delsemme.

### **11. ACTIVITES DU 8 MARS**

Rama Diallo fait part à l'assemblée des activités en lien avec le 8 mars.

7 mars : Manifestation au parc Émilie-Gamelin organisée par Femmes de toutes origines, de 16 h à 17 h 30.

8 mars : Manifestation organisée par le comité de la condition féminine et le comité d'action en santé-sécurité, au parc des Faubourgs, coin Dorion et Malo, de 8 h à 9 h.

8 mars : Soirée-spectacle féministe en ligne avec Manal Drissi, organisée par le comité national de la condition féminine de la CSN, le conseil central et le STTCSN, 18 h à 19 h.

Toutes ces activités sont mixtes. On demande que les informations sur les actions soient mises en ligne sur le site Web du conseil central.

Olivier Aubry informe l'assemblée que les chargé-es de cours du département de musique de l'UQAM organisent un concert-causerie intitulé « L'Écho des femmes » à l'occasion du 8 mars. Toutes et tous sont invitées à y participer.

Les liens vers les différentes activités sont partagés dans l'onglet « Discussion ».

### **12. 66<sup>E</sup> CONGRES DE LA CSN : PREPARATION DU CONSEIL CONFEDERAL DES 17, 18 ET 19 MARS**

Bertrand fait la mise au jeu des propositions du 66<sup>e</sup> Congrès de la CSN qui seront présentées au conseil confédéral des 17, 18 et 19 mars.

L'assemblée débat des propositions des organisations affiliées ainsi que des positions à défendre lors des échanges du conseil confédéral :

#### Syndicat des travailleuses et travailleurs de PJC entrepôt – CSN

*Que la CSN revendique auprès des instances gouvernementales la création de mesures d'exception pour un meilleur soutien économique afin de soutenir les travailleurs(euses) victimes d'accident du travail pendant un processus de contestation de tous les niveaux (ex. : CNESST, BEM).*

*Que la CSN revendique auprès des instances gouvernementales de modifier les critères d'admissibilité de l'assurance-emploi pour faire reconnaître les heures de la CNESST en heures travaillées pour que le/la travailleur(euse) puisse avoir accès à des indemnités pendant un processus de contestation.*

L'assemblée convient de voter en faveur de la proposition du STTPJC.

Interventions :

- Il y aura une difficulté à faire l'arrimage entre la CNESST et l'assurance-emploi puisque la première est provinciale et la seconde est fédérale. Il faudra réfléchir à la manière de faire en sorte qu'une telle proposition s'applique dans la réalité. Nous poserons des questions en ce sens lors du conseil confédéral.
- La proposition pourra donner de la force à notre revendication de rapatrier l'assurance-emploi au provincial.

Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux (STTLSSS) et Fédération du commerce (CSN)

*Que la CSN mette à la disposition des syndicats un budget supplémentaire afin de leur permettre de se doter d'un plan de travail pour développer une vie syndicale axée sur l'action collective ;*

*Que ce budget s'applique notamment en fonction du nombre de membres et d'établissements de chaque syndicat ;*

*Que les syndicats qui désirent se prémunir de ce budget participent à la formation « organisateur syndical » (vie syndicale basée sur la mobilisation) offerte par la CSN lorsqu'elle sera complétée, d'ici l'été 2021.*

*Que l'application de cette résolution soit sous la responsabilité de la troisième vice-présidence de la CSN et des conseils centraux en collaboration avec les fédérations ;*

*Que les élu-es et salarié-es des conseils centraux et fédérations travaillent en collaboration au redéploiement nécessaire de ces campagnes de mobilisation.*

L'assemblée générale est en faveur de cette proposition.

Interventions :

- Le FDP est une structure lourde, il peut être difficile de s'y retrouver et d'avoir accès aux budgets. Il ne faudrait pas que ça nuise à l'application de cette proposition et à la possibilité pour les syndicats de se prévaloir de ces budgets, parce que l'idée derrière la proposition est intéressante et importante.
- Certaines fédérations ont déjà des budgets pour animer la vie syndicale et aller à la rencontre des membres (FEESP et FSSS notamment) ; par contre, il est peu utilisé à la FSSS. L'important est d'équiper les syndicats pour qu'ils animent leur vie syndicale. Le FDP n'est peut-être pas le meilleur moyen d'y parvenir.

- Le lien avec les travaux sur la vie syndicale est important. Cette proposition va peut-être nous aider à réaliser nos propres mandats de congrès, notamment ceux du bloc 2 sur la vie syndicale, la démocratie syndicale et l'engagement. Il est important que toutes les organisations avancent dans le même sens.
- Il faudra faire valoir au conseil confédéral que l'accès aux budgets doit être facile pour les syndicats pour éviter de les décourager de faire des demandes. Il faudra s'assurer que l'information soit accessible et facilement compréhensible pour les syndicats. Les mécanismes de réclamation des remboursements doivent être simples et les critères de remboursement doivent être clairs et souples, en particulier dans le contexte pandémique.
- Les enjeux de mobilisation dépassent l'accès à des budgets. Le fait de donner accès à des budgets ne règlera pas tous les problèmes. Il va falloir suggérer aux syndicats des activités à organiser pour les inspirer et les amener à organiser des activités de vie syndicale, parce qu'ils ne savent pas toujours quoi faire. Ils ont besoin d'idées.
- Le message essentiel de la proposition est qu'il est important de dynamiser la vie syndicale par la mobilisation.

Au cours de cette discussion Jules Pelletier, visiteur, demande la parole.

**Il est proposé par Félix Sylvestre  
Appuyé par Martin Renaud**

De laisser Jules Pelletier s'adresser à l'assemblée.

**ADOPTÉ**

Syndicat des travailleuses et travailleurs du CIUSSS de l'Est de l'Île de Montréal

*Qu'un comité soit formé afin de proposer des recommandations pour revoir et adapter l'ensemble du panier des services fédéraux à la réalité organisationnelle des syndicats détenant plusieurs milliers de membres.*

*Que ce comité soit composé d'un représentant de la CSN, d'un représentant de trois (3) syndicats locaux provenant de fédérations et de régions différentes, d'un représentant d'une fédération et d'un représentant d'un conseil central.*

L'assemblée générale est en faveur de l'adoption de cette proposition.

Interventions :

- Il faudra faire le lien avec le plan d'opérationnalisation puisque des démarches sont déjà prévues pour répondre à ces préoccupations.

- Ça répondrait à un besoin réel des nouveaux syndicats fusionnés du secteur de la santé. Les exécutifs ont besoin d'appui pour accomplir leurs mandats, par exemple en ce qui concerne la trésorerie.
- Des efforts sont déjà faits en ce sens, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas en demander plus.

L'assemblée échange sur les propositions de modifications aux statuts et règlements de la CSN.

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CHU de Québec – CSN

*Ajouter à l'article 21.01 a) :*

*Advenant un changement d'allégeance syndicale en cours de mandat d'une officière ou d'un officier siégeant au comité exécutif, au bureau confédéral ou au conseil confédéral, cette dernière ou ce dernier devra automatiquement quitter ses fonctions et le poste vacant devra être comblé par élection au prochain conseil confédéral de la CSN;*

L'assemblée générale est d'accord avec cette proposition, sous réserve que des mécanismes assurant la continuité des mandats ainsi qu'une transition adéquate pour la personne perdant son poste soient mis en place. Il ne faut pas se retrouver dans une situation où un poste vacant nuise à l'accomplissement des mandats.

- En adoptant cette modification, on ferme la porte à des ragots ou à des impressions de magouilles ou de malversations. Les débats portent souvent sur les personnes, ce qu'il faut éviter. Le fait que des personnes puissent continuer à être des officiers CSN même si leur syndicat n'est plus affilié nourrit le cynisme des membres de la base et nourrit certains préjugés par rapport aux syndicats (les élu-es pensent d'abord à préserver leur position plutôt que de défendre les membres).
- Les membres doivent pouvoir s'exprimer sur les personnes qui les représentent.
- Il doit y avoir des mécanismes de transition raisonnables. On pourrait par exemple imaginer que les personnes qui perdent leur syndicat CSN restent en place jusqu'au prochain conseil confédéral.

- Il faut respecter la juridiction des organisations par rapport à la nomination de leurs propres représentantes et représentants aux instances (par ex. délégations au conseil confédéral).
- Les règles doivent être claires et sans équivoque. Les mêmes règles doivent s'appliquer aux élu-es et aux membres de la base, qui n'ont pas le choix de rester à la CSN si leur syndicat s'affilie à une autre centrale. Les mêmes règles doivent s'appliquer à tous les niveaux.

### Fédération de la santé et des services sociaux (CSN)

*Ajouter à l'article 53 f) :*

*Advenant une démission en cours de mandat d'un membre d'un des comités confédéraux, le comité exécutif émet un avis de 30 jours avant l'élection au poste vacant;*

L'assemblée générale est d'accord avec l'adoption de cette proposition. Aucun commentaire n'a été exprimé.

Enfin, quelques interventions sont faites à propos des orientations du comité exécutif de la CSN présentées et discutées en atelier lors du 66<sup>e</sup> congrès :

Interventions :

- Il est dommage que ces débats ne se fassent qu'au conseil confédéral. Il aurait fallu été préférable que les syndicats locaux soient impliqués dans le débat plutôt que celui-ci se tienne au conseil confédéral, où ils ne sont pas présents. Cependant, les membres comprennent bien le contexte dans lequel s'est déroulé le dernier congrès.

### Vie syndicale et mobilisation

- Il faut aborder la question globalement, en ayant notamment en tête les questions d'inclusivité et de participation des femmes, des personnes racisées, etc.

### Travail

- Il faudra ramener la question du salaire minimum à 15 \$ lors du débat sur les orientations sur le travail.
- Sur la question de la formation en emploi, il faut s'assurer que la formation soit véritablement qualifiante et qu'elle ne se limite pas à former les travailleuses et travailleurs pour leur emploi actuel. Les compétences enseignées doivent être

transférables et permettent aux travailleuses et travailleurs de se développer réellement.

### **Adopté**

Dominique remercie les délégué-es pour ces échanges pertinents. La délégation du conseil central portera les positions qui sont ressorties lors de l'assemblée devant le conseil confédéral.

### **13. DIVERS**

- [Journée d'actions pour la justice sociale et climatique du MÉPACQ](#)

Dominique présente la journée d'actions du MÉPACQ et annonce la soirée « Parlons déchets » du CEDD, qui aura lieu le 18 mars à 18 h.

- [Assemblée ouvrière régionale du CIMM](#)

Bertrand fait la présentation. L'assemblée ouvrière régionale de ce printemps aura pour thème « Les syndicats contre le racisme systémique »

- [Webinaires de la Ligue des Droits et libertés : « Droits humains et COVID-19 : Quelles perspectives ? »](#)

Bertrand présente la série de webinaires.

- [Actions locales contre PL 59](#)

Chantal invite les syndicats qui souhaitent organiser des actions dans le cadre de la lutte contre PL 59 à la contacter.

**Il est proposé par Roger Davidson  
Appuyé par Daniel Leduc**

De lever l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 21 h 40.